ACADÉMIE DE LILLE DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU NORD DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ PUBLIC BUREAU DES GESTIONS PARTICULIÈRES

Affaire suivie par : Delphine NAPIERALÀ ☎ 03 20 62 32 21 dsden59.dpep-bgp@ac-lille.fr

Dossier à retourner complété au secrétariat de votre circonscription au plus tard le

mardi 23 janvier 2024

Les secrétariats de circonscription transmettent les dossiers à la DSDEN du Nord par la navette du jeudi 1er février 2024 au plus tard – dernier délai

DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE

année scolaire 2024/2025

au titre du Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007, Art. 24 Art. 25 Art. 25-1

NOM D'USAGE :	NOM DE NAISSANCE :
PRÉNOM :	DATE DE NAISSANCE :
DRESSE :	
EP / VILLE :	
ÉLÉPHONE :	
	ADE :ÉCHELON :
NCIENNETÉ GÉNÉRALE DE SERVICE	E (A.G.S.) au 01/09/2024 :
IRCONSCRIPTION:	
and the state of t	
	4: □ TEMPS PLEIN □ TEMPS PARTIEL □ Temps Partiel Thérapeutiqu □ CLM/CLD □ AUTRE e validité: du au
OTH: □ NON □ OUI et période de demande l'octroi d'un congé de form	□ CLM/CLD □ AUTRE
OTH: □ NON □ OUI et période de demande l'octroi d'un congé de form au titre du Décret n°2007-1470 du 15 □ À TEMPS PLEIN INDEMNISÉ (100% en congé de formation indemnisé	ation professionnelle au cours de l'année scolaire 2024/2025 octobre 2007 - Articles 24, 25 et 25-1 de du 01/09/2024 au dernier jour de classe de l'année scolaire 2024/2025) ois entiers, à temps complet) : du au
demande l'octroi d'un congé de formau titre du Décret n°2007-1470 du 15 ☐ À TEMPS PLEIN INDEMNISÉ (100% en congé de formation indemnisé ☐ FRACTIONNÉ INDEMNISÉ (en mo	ation professionnelle au cours de l'année scolaire 2024/2025 5 octobre 2007 - Articles 24, 25 et 25-1 6 du 01/09/2024 au dernier jour de classe de l'année scolaire 2024/2025) ois entiers, à temps complet) : du au
demande l'octroi d'un congé de formau titre du Décret n°2007-1470 du 15 À TEMPS PLEIN INDEMNISÉ (100% en congé de formation indemnisé FRACTIONNÉ INDEMNISÉ (en mo	ation professionnelle au cours de l'année scolaire 2024/2025 5 octobre 2007 - Articles 24, 25 et 25-1 6 du 01/09/2024 au dernier jour de classe de l'année scolaire 2024/2025) 6 is entiers, à temps complet) : du au
OTH: □ NON □ OUI et période de demande l'octroi d'un congé de form au titre du Décret n°2007-1470 du 15 □ À TEMPS PLEIN INDEMNISÉ (100% en congé de formation indemnisé □ FRACTIONNÉ INDEMNISÉ (en mo	□ CLM/CLD □ AUTRE e validité: du
OTH: □ NON □ OUI et période de demande l'octroi d'un congé de form au titre du Décret n°2007-1470 du 15 □ À TEMPS PLEIN INDEMNISÉ (100% en congé de formation indemnisé □ FRACTIONNÉ INDEMNISÉ (en mo SANS INDEMNITÉ À TEMPS PLE (100% en congé de formation non indem □ FRACTIONNÉ SANS INDEMNITÉ	ation professionnelle au cours de l'année scolaire 2024/2025 5 octobre 2007 - Articles 24, 25 et 25-1 6 du 01/09/2024 au dernier jour de classe de l'année scolaire 2024/2025) bis entiers, à temps complet) : du au
demande l'octroi d'un congé de formau titre du Décret n°2007-1470 du 15 À TEMPS PLEIN INDEMNISÉ (100% en congé de formation indemnisé FRACTIONNÉ INDEMNISÉ (en mo	ation professionnelle au cours de l'année scolaire 2024/2025 cotobre 2007 - Articles 24, 25 et 25-1 d'adu 01/09/2024 au dernier jour de classe de l'année scolaire 2024/2025) cois entiers, à temps complet) : du au

	OUI Formation(s) demandée(s) et année(s) :
Si CFP ob	tenu, année - modalité – formation suivie - organisme :
МОТ	TVATION DE LA DEMANDE (no cocher qu'une coule coce, motivation muioritaine)
	<u>'IVATION DE LA DEMANDE</u> (ne cocher qu'une seule case -motivation prioritaire-) : Prolongation d'un CFP en cours
	Préparation à un concours de recrutement de l'Education Nationale
	Préparation à un concours de recrutement de la fonction publique
	Formation qualifiante ou diplômante en vue d'une évolution d'emploi dans l'Education Nationale
	•
	Formation qualifiante ou diplômante en vue d'une évolution d'emploi dans la fonction publique
	Formation qualifiante ou diplômante en vue d'une reconversion professionnelle hors fonction publique
	▶ Joindre une lettre de motivation détaillée
DEMAN	DE(S) PARALLÈLE(S) POUR 2024/2025 (préciser la priorité de vos demandes en les numérotant) :
□ Change	ement de département
□ Détach	ement Départ en formation spécialisée
□ Poste a	dapté (PACD/PALD) Autre :
1	ENGAGEMENT
ublique, à l'is indemnité m	ENGAGEMENT se où ma demande serait agréée, j'ai bien noté que je m'engage à rester au service de la fonctions sue de ma formation, pendant une période égale au triple de celle couverte au titre de ensuelle forfaitaire et à rembourser le cas échéant le montant de cette indemnité en cas de le cet engagement.
ublique, à l'is indemnité mo on-respect d e m'engage à la formation	se où ma demande serait agréée, j'ai bien noté que je m'engage à rester au service de la fonction sue de ma formation, pendant une période égale au triple de celle couverte au titre de ensuelle forfaitaire et à rembourser le cas échéant le montant de cette indemnité en cas de e cet engagement. I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance).
ublique, à l'is indemnité me on-respect d e m'engage à la formation · L'agent doit	se où ma demande serait agréée, j'ai bien noté que je m'engage à rester au service de la fonction sue de ma formation, pendant une période égale au triple de celle couverte au titre de ensuelle forfaitaire et à rembourser le cas échéant le montant de cette indemnité en cas de le cet engagement. I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité
ublique, à l'is indemnité mo on-respect d e m'engage à la formation L'agent doit uprès du secr e m'engage e	se où ma demande serait agréée, j'ai bien noté que je m'engage à rester au service de la fonction sue de ma formation, pendant une période égale au triple de celle couverte au titre de ensuelle forfaitaire et à rembourser le cas échéant le montant de cette indemnité en cas de et cet engagement. I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). Vérifier la capacité de l'organisme à justifier son assiduité : fiche de présence effective à réclamer
ublique, à l'is indemnité me on-respect d e m'engage à la formation L'agent doit uprès du secr e m'engage e erçues au titre e déclare avo	se où ma demande serait agréée, j'ai bien noté que je m'engage à rester au service de la fonction sue de ma formation, pendant une période égale au triple de celle couverte au titre de ensuelle forfaitaire et à rembourser le cas échéant le montant de cette indemnité en cas de et cet engagement. I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I érifier la capacité de l'organisme à justifier son assiduité : fiche de présence effective à réclamer étariat de l'organisme de formation y compris pour les formations à distance. En outre, en cas d'interruption non motivée de ma formation, à rembourser toutes les sommes
ublique, à l'is ndemnité mo on-respect d e m'engage à la formation L'agent doit uprès du secr e m'engage e erçues au titre e déclare avo les droit le mode	se où ma demande serait agréée, j'ai bien noté que je m'engage à rester au service de la fonction sue de ma formation, pendant une période égale au triple de celle couverte au titre de ensuelle forfaitaire et à rembourser le cas échéant le montant de cette indemnité en cas de cet engagement. I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité présent de l'organisme de l'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité présent de l'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité présent de l'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois
ublique, à l'is indemnité mo on-respect d e m'engage à la formation L'agent doit uprès du secr e m'engage e erçues au titre e déclare avo les droit le mode la durée	se où ma demande serait agréée, j'ai bien noté que je m'engage à rester au service de la fonction sue de ma formation, pendant une période égale au triple de celle couverte au titre de ensuelle forfaitaire et à rembourser le cas échéant le montant de cette indemnité en cas de cet engagement. I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité de l'organisme de l'organisme à justifier son assiduité : fiche de présence effective à réclamer étarité que l'organisme de l'organisme à justifier son assiduité : fiche de présence effective à réclamer étarité que l'organisme de l'organisme à justifier son assiduité : fiche de présence effective à réclamer étarité que l'organisme de l'organisme à justifier son assiduité : fiche de présence effective à réclamer étarité du l'organisme de l'organisme de
ublique, à l'is indemnité mo on-respect d e m'engage à la formation L'agent doit uprès du secr e m'engage e erçues au titre e déclare avo les droit le mode la durée	se où ma demande serait agréée, j'ai bien noté que je m'engage à rester au service de la fonction sue de ma formation, pendant une période égale au triple de celle couverte au titre de ensuelle forfaitaire et à rembourser le cas échéant le montant de cette indemnité en cas de cet engagement. I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité présent de l'organisme de l'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité présent de l'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité présent de l'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois
ublique, à l'is indemnité mo on-respect d e m'engage à la formation L'agent doit uprès du secr e m'engage e erçues au titre e déclare avo les droit le mode la durée	se où ma demande serait agréée, j'ai bien noté que je m'engage à rester au service de la fonction sue de ma formation, pendant une période égale au triple de celle couverte au titre de ensuelle forfaitaire et à rembourser le cas échéant le montant de cette indemnité en cas de cet engagement. I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité de l'organisme de l'organisme à justifier son assiduité : fiche de présence effective à réclamer étarité que l'organisme de l'organisme à justifier son assiduité : fiche de présence effective à réclamer étarité que l'organisme de l'organisme à justifier son assiduité : fiche de présence effective à réclamer étarité que l'organisme de l'organisme à justifier son assiduité : fiche de présence effective à réclamer étarité du l'organisme de l'organisme de
ublique, à l'is indemnité me on-respect d e m'engage à la formation L'agent doit uprès du secr e m'engage e erçues au titre e déclare avo les droit le mode la durée l'obligati	se où ma demande serait agréée, j'ai bien noté que je m'engage à rester au service de la fonction sue de ma formation, pendant une période égale au triple de celle couverte au titre de ensuelle forfaitaire et à rembourser le cas échéant le montant de cette indemnité en cas de cet engagement. If ournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). If ournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). If our le capacité de l'organisme à justifier son assiduité : fiche de présence effective à réclamer étariat de l'organisme de formation y compris pour les formations à distance. In outre, en cas d'interruption non motivée de ma formation, à rembourser toutes les sommes de la formation depuis le jour de ladite interruption. In pris connaissance des dispositions du décret n°2007-1470 du 15/10/2007 en ce qui concerne : set obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé formation de calcul du montant de l'indemnité mensuelle forfaitaire maximale du versement de cette indemnité on de paiement des retenues pour pension, y compris dans le cas de congés non indemnisés.
ublique, à l'is indemnité me on-respect d e m'engage à la formation L'agent doit uprès du secr e m'engage e erçues au titre e déclare avo les droit le mode la durée l'obligati	se où ma demande serait agréée, j'ai bien noté que je m'engage à rester au service de la fonction sue de ma formation, pendant une période égale au triple de celle couverte au titre de ensuelle forfaitaire et à rembourser le cas échéant le montant de cette indemnité en cas de cet engagement. I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). Vérifier la capacité de l'organisme à justifier son assiduité : fiche de présence effective à réclamer étariat de l'organisme de formation y compris pour les formations à distance. In outre, en cas d'interruption non motivée de ma formation, à rembourser toutes les sommes de la formation depuis le jour de ladite interruption. In pris connaissance des dispositions du décret n°2007-1470 du 15/10/2007 en ce qui concerne : se et obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé formation de calcul du montant de l'indemnité mensuelle forfaitaire maximale du versement de cette indemnité on de paiement des retenues pour pension, y compris dans le cas de congés non indemnisés. , le
ublique, à l'is indemnité mo on-respect d e m'engage à la formation L'agent doit uprès du secr e m'engage e erçues au titre e déclare avo les droit le mode la durée l'obligati	se où ma demande serait agréée, j'ai bien noté que je m'engage à rester au service de la fonction sue de ma formation, pendant une période égale au triple de celle couverte au titre de ensuelle forfaitaire et à rembourser le cas échéant le montant de cette indemnité en cas de cet engagement. I fournir sous le présent timbre et à la fin de chaque mois une attestation prouvant mon assiduité quel que soit le mode d'enseignement suivi (présentiel ou à distance). Vérifier la capacité de l'organisme à justifier son assiduité : fiche de présence effective à réclamer étariat de l'organisme de formation y compris pour les formations à distance. In outre, en cas d'interruption non motivée de ma formation, à rembourser toutes les sommes de la formation depuis le jour de ladite interruption. In pris connaissance des dispositions du décret n°2007-1470 du 15/10/2007 en ce qui concerne : se et obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé formation de calcul du montant de l'indemnité mensuelle forfaitaire maximale du versement de cette indemnité on de paiement des retenues pour pension, y compris dans le cas de congés non indemnisés. , le

ANNEXE

CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007, Art. 24 Art. 25 Art. 25-1

<u>La demande de congé de formation professionnelle est une demande ferme</u>. Les enseignants sont invités à prendre connaissance des dispositions réglementaires en vigueur, et plus particulièrement des conséquences financières qui en découlent.

La recherche de la structure de formation (Université, organisme privé, etc.) est menée par l'agent lui-même. Celui-ci dépose son dossier de demande de CFP en toute connaissance de cause de l'engagement financier auquel il se soumet.

⇒ Il est notamment vivement conseillé à l'enseignant de s'enquérir du montant des frais d'inscription dont il devra s'acquitter, ces frais restant entièrement à sa charge.

Attention : le Compte Personnel de Formation (CPF) ne pourra être mobilisé concomitamment à l'obtention d'un CFP.

Les demandes de CFP seront satisfaites dans la limite des crédits disponibles, après examen des dossiers courant avril 2024.

OBJECTIF	 Développement professionnel des fonctionnaires Mobilité Accompagnement de leur projet personnel
CONDITIONS REQUISES	 Être en activité sur un poste dont le personnel reste titulaire dans l'hypothèse où il l'était, pendant la durée du congé de formation professionnelle Avoir accompli trois années de services effectifs dans l'Administration Le temps partiel compte comme un temps plein, l'année de stage en centre de formation n'est pas prise en compte (cf. Circulaire FP n°1763 du 4 février 1991)
MODALITÉS	Conformément à l'article 24 du Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié par Décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022, Art. 2 et Art. 13 : > la durée du congé de formation professionnelle est de 3 ans sur toute la carrière mais seule la première année est indemnisée. Cette durée maximale est portée à 5 ans pour les fonctionnaires en situation de handicap (cf Art. L. 422-3 du code général de la fonction publique). > Le Congé de formation peut être pris à temps complet (du 01/09/2024 au dernier jour de classe de l'année scolaire 2024/2025) ou fractionné en mois entiers (5 mois, 6 mois). Afin d'assurer la continuité pédagogique, les enseignants titulaires de leur poste et qui réintègreront au-delà du 1er jour des vacances de février seront provisoirement délégués sur un autre poste dans leur bassin d'affectation jusqu'à la fin de l'année scolaire. > Les frais d'inscription à toute formation sont à la charge de l'intéressé-e.
SITUATION ADMINISTRATIVE	 Position d'activité L'agent sera provisoirement remplacé mais restera titulaire de son poste qu'il réintégrera à l'issue du CFP. Droits maintenus: avancement de grade et d'échelon, congés, bénéfice du régime « accident de service », retraite, SFT Cumul d'activité autorisé dans le cadre d'un CFP non indemnisé sous certaines conditions (demande à adresser à la Direction des services départementaux avant le début de l'activité périphérique)

INDEMNISATION	Conformément aux articles 25 et 25-1 du Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 modifiés par Décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022, Art. 2 et Art. 13: Ie fonctionnaire perçoit une indemnité mensuelle forfaitaire égale à 85% du traitement brut et de l'indemnité de résidence afférents à l'indice détenu au moment de la mise en congé. Elle est versée pendant une durée limitée à 12 mois. Aucune revalorisation de l'indemnité n'est possible pendant la durée du congé de formation. Le montant de cette indemnité ne peut excéder le traitement et l'indemnité de résidence afférents à l'indice brut 650 (indice majoré 543) d'un agent en fonction à Paris. Aucune indemnité n'est versée du 13ème au 36ème mois de congé de formation, avec cependant l'obligation pour l'agent de verser les cotisations pour pension civile. L'indemnité mensuelle forfaitaire est portée à 24 mois pour les fonctionnaires en situation de handicap (cf Art. L. 422-3 du code général de la fonction publique): *100% du traitement brut et de l'indemnité de résidence afférents à l'indice qu'il détenait au moment de sa mise en congé, pendant une durée limitée aux 12 premiers mois *puis 85% du traitement brut et de l'indemnité de résidence afférents à l'indice qu'il détenait au moment de sa mise en congé, pendant une durée limitée aux 12 mois suivants. Le montant de cette indemnité ne peut excéder le traitement et l'indemnité de résidence afférents à l'indice qu'il détenait au moment de sa mise en congé, pendant une durée limitée aux 12 mois suivants.
OBLIGATIONS	 Présence effective (<u>attestations mensuelles à fournir par l'agent en congé</u>) sous peine d'interruption du congé et de remboursement de l'indemnité À l'issue de la formation, l'agent s'engage à rester au service de l'une des administrations mentionnées à l'article L. 2 du code général de la fonction publique pendant une période dont la durée est égale au triple de celle pendant laquelle il a perçu l'indemnité forfaitaire mensuelle (cf Art. 25 alinéa 3).